

Louvigné de Bais, le jeudi 12 décembre 2024

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une réunion du conseil municipal aura lieu le :

**Mardi 17 décembre 2024
à 19h00 à la salle Intermède**

Ordre du jour :

- ❖ **Finances** – Tarifs communaux 2025
- ❖ **Urbanisme** – Acquisition de la parcelle section cadastrale ZO n°37
- ❖ **Urbanisme** -Rétrocession voirie - transfert amiable des voies et réseaux des lotissements résidence dans le domaine public
- ❖ **Urbanisme** : rapport triennal
- ❖ **Finances** -Création d'un budget annexe « Gendarmerie » (annule et remplace la délibération 202405004)
- ❖ **Intercommunalité** - Avenant n°1 à la Convention pour l'adhésion du service commun « Conseil en Énergie Partagé »
- ❖ **Intercommunalité** - convention de partenariat entre la commune de Louvigné de Bais et de Vitré Communauté dans le cadre de la gestion des dossiers de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).
- ❖ **Intercommunalité** - Convention de partenariat relative aux aides des programmes ACTEE de la FNCCR des collectivités de Vitré Communauté
- ❖ **Ressources Humaines** – CDG35- Adhésion à la convention de participation prévoyance
- ❖ **Décisions du Maire**

Comptant sur votre présence,

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Thierry PIGEON

